

### Le métier

L'installateur thermique plante, équipe et pose des générateurs, des chaudières, des émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs, planché chauffant), de la VMC, des panneaux solaires, des pompes à chaleur.

Il réalise des installations qui permettent d'apporter le confort aux utilisateurs tout en ayant le souci de préserver l'environnement et d'économiser l'énergie.

L'installateur thermique maîtrise la lecture des plans des installations qu'il devra réaliser dans les règles de l'art. Il utilise des matériaux traditionnels (acier et cuivre) et des matériaux de synthèse.

Les Qualités requises :

- Esprit d'initiative ;
- Autonomie ;
- Capacité d'adaptation et de réactivité.



### Programme de formation

#### Enseignement général :

- Français
- Histoire-Géographie
- Mathématiques
- Prévention-Santé-Environnement
- Sciences
- Travaux Pratiques Sciences
- EPS

#### Enseignement professionnel :

- Dessin
- Lecture de plan
- Enseignement professionnel, technique, pratique

#### Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

### Condition admission

- Elève sortie d'une classe de 3<sup>ème</sup> de collège

### Poursuites d'études \*

- CAP Installateur Sanitaire
- MC Maintenance en Equipement Thermique Individuel
- BP Monteur en Installation de Génie Climatique
- BAC PRO Technicien de Maintenance des Systèmes
- Energétiques et Climatiques
- BTS Fluides Energies Domotique Option Génie Climatique et Fluidique
- BTS Maintenance des Systèmes Option Maintenance des systèmes énergétiques et Fluidiques

\* Au CFA BTP 57

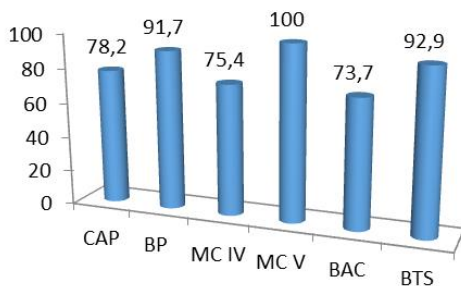




## L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

## Les résultats aux examens 2016



\* Valeur en %

**80 %** de taux d'insertion, soit **8 jeunes sur 10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

**86%** de réussite aux examens 2016.

## La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC\*. **BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !**

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

\*SMIC = 1480.27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

**Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics**

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

[www.cfabtp-moselle.org](http://www.cfabtp-moselle.org)

